

DIRECTION ENERGIES ENVIRONNEMENT RISQUES
■ Pôle Environnement & Biodiversité

 Rédigé par : Boukmis B. BOUNAB
 Tel : 02 40 99 31 96

Réf : DEER6D5.1.23_CR_2019_04_18

Nantes, le 06 mai 2019

Compte-rendu n°23

 Objet de la réunion : **Comité Technique Intercommunal (CTI)**
AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE HERTZIEN

« Charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques sur le territoire de Nantes Métropole »

 Date de la réunion: **18/04/2019** - Lieu: **NANTES METROPOLE - BATIMENT VALMY -11 AVENUE CARNOT
SALLE DE LA JOHARDIERE - REZ-DE-CHAUSSEE**

Participants :

Communes Membres de Nantes Métropole:

Communes	Elu(e) référent	Agent référent
BASSE GOULAINÉ	Alain VEY	Sandrine BUKOWSKI - DGS
BOUGUENAIS	Christine LANDREAU	Patrick DUFLOS
LA CHAPELLE SUR ERDRE ⁽¹⁾	Jean-Louis LE GUEN	Jérôme LETHROSNE
COUÉRON	Lionel ORCIL	Laurence LE DOUJET-GUILLOU
NANTES	Catherine BASSANI	Boukmis B. BOUNAB
SAINT AIGNAN GRANDLIEU ⁽²⁾	Jean-Claude LEMASSON	Antoine GOHIN
SAINT-HERBLAIN	Marc DENIS	Anna COLUCCIA
SAINT JEAN DE BOISEAU	Christel LE MEILLAT DORÉ	Philippe LOIRAT
VERTOU	Michèle LE STER	Philippe SCHWARTZ

(1) A l'issue de la rencontre entre la commune de La Chapelle Sur Erdre et BOUYGUES Télécom, le 29 mars 2019, il a été décidé de reporter l'avis de ce projet à un Comité Technique Intercommunal ultérieur.

(2) Le projet BOUYGUES Télécom, n° T51621, n'a pas été remis dans les délais, pour une inscription à l'ordre du jour du présent Comité Technique.

Exploitants d'infrastructures radioélectriques:

GRDF	Jean-Marc PERROUX	Responsable déploiement concentrateurs
BOUYGUES TÉLÉCOM	Tristan BONAMY Bertrand AUREGEAU	Chargée des Relations Extérieures
FREE MOBILE	Jean-Claude ARAUJO OLIVEIRA	Responsable Négociation Région Ouest
ORANGE	Vincent BONNOT (excusé)	Responsable Territorial Négociation
SFR	Grégory DELBARRE	Chargé de Relations Patrimoine

Nantes Métropole (Directions):

Direction Energies, Environnement et Risques	Virginie THUNE	Directrice (excusée)
Direction Energies, Environnement et Risques - Pôle Energies	Vincent HURE	Chargé de mission (excusé)

Diffusion : Présents et excusés

Copie pour information :

ELUS ET CHARGÉS DE QUARTIERS NANTAIS, CONCERNÉS PAR UN PROJET :

David MARTINEAU, Adjoint de quartier **MALAKOFF-St DONATIEN** – **Virginie DANNEYROLLE**, Chargée de quartier

Catherine PIAU, Adjointe de quartier **NANTES ERDRE** – **Laure FAYOLLE**, Chargée de quartier

Catherine TOUCHEFEU, Adjointe de quartier **BOTTIERE-DOULON** – **Anne DELSOL**, Chargée de quartier

Ali REBOUH, Adjoint de quartier **DERVALLIERES-ZOLA** - **Saïd KAROUI**, Chargé de quartier

Fabrice ROUSSEL, 1^{er} Vice-président de Nantes Métropole et Président de la Commission Consultative Intercommunale, instance de la Charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques sur le territoire de Nantes Métropole.

Franckie TRICHET, Adjoint au Maire de Nantes, délégué à l'Innovation et au numérique

Olivier PARCOT (DGS Nantes Métropole), Philippe MAREST (DGESU), Eric CHEVALIER (DGDCT), Beatrice MERAND (DGDEAI), Nathalie HOPP (DGR), Nathalie ROBIN (DSFIL), Guy DAVIEAU (DTP), Isabelle LEFEBVRE-COURONNE (BATI), Laila NAASSILA (DUR), les DGS des 24 communes, les référents « Charte » (Elus et agents) des 24 communes membres.

Préambule

Conformément à la Charte, les communes siègent au Comité Technique Intercommunal lorsqu'un projet d'implantation ou de modification concerne leur commune (Article 3.2.3-COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL de la Charte Intercommunale).

Chaque Dossier d'Information Mairie (projet) présenté en séance a reçu un accord de principe ferme du bailleur (propriétaire ou délégataire) pour accueillir les stations radioélectriques sur son patrimoine.

**** L'AVIS DE CONFORMITE A LA CHARTE AUTORISE L'EXPLOITANT À DÉPOSER UNE AUTORISATION D'URBANISME SANS QUE CET AVIS NE PRÉJUGE DE LA DÉCISION ADMINISTRATIVE**

1. PROJETS D'IMPLANTATION DE STATIONS RADIOÉLECTRIQUES (DOSSIERS D'INFORMATION MAIRIE) – AVIS communes membres AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE HERTZIEN du territoire de Nantes Métropole (Bas, Haut et Très Haut Débit *mobile*)

Communes	LOCALISATION	N°	PROJET (DIM)	OPERATEUR	AVIS DE CONFORMITÉ À LA CHARTE	OBSERVATIONS /COMMENTAIRES
BASSE GOULAINÉ	7 Place Saint Brice	1	T51629	BOUYGUES TELECOM	NON	- Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres (1) Voir lettre adressée à BOUYGUES TELECOM, le 21/03/2019 et lettre adressée à Nantes Métropole le 01/04/2019, qui motivent l'avis.
	Rue de l'Atlantique	2	44215_011	FREE Mobile	AJOURNE	Voir lettre adressée à FREE Mobile, le 21/03/2019
BOUGUENAIS	Rue de la Pierre Anne (candidat 2)	3	T51624	BOUYGUES TELECOM	AJOURNE	Voir lettre adressée à Nantes Métropole, le 12/04/2019. La commune souhaite privilégier l'utilisation d'un support existant à travers le pylône RTE à proximité de l'emplacement ciblé.
CHAPELLE SUR ERDRE	Route de la Gergaudière	4	T51633	BOUYGUES TELECOM	-	<i>Présentation du projet reporté</i>
COUËRON	Rue de la Noé Allais	5	3546	GRDF	CONFORME	-
	14 Rue des Maraîchers	6	T51811	BOUYGUES TELECOM	AJOURNE	Voir lettre adressée à BOUYGUES TELECOM, le 28/03/2019

Communes	LOCALISATION	N°	PROJET (DIM)	OPERATEUR	AVIS DE CONFORMITÉ À LA CHARTE	OBSERVATIONS /COMMENTAIRES
NANTES	8 rue Sassafras (Quartier 10 – Bottière – Doulon)	7	T51610	BOUYGUES TELECOM	CONFORME	Sous réserve de la communication de l'accord de principe du propriétaire foncier.
	Route de Saint Joseph <i>Parc des Expositions</i> (Quartier 9 – Nantes Erdre)	8	44109_086_01	FREE Mobile	CONFORME	- PAS DE PRESENCE d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres -Intégration architecturale sommaire - Utilisation d'un site hébergeant des antennes de téléphonie mobile
	5 Allée Jacques Berque - IEA (Quartier 5 – Malakoff – Saint Donatien)	9	44109_087_01	FREE Mobile	CONFORME	- PAS DE PRESENCE d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres - Intégration architecturale sommaire à la demande du gestionnaire du site (IEA) - Présence d'un autre opérateur sur le site
	1 rue d'Angleterre (Quartier 5 – Malakoff – Saint Donatien)	9'	17500	GRDF	CONFORME	Sous réserve Accord bailleur
	51 rue de la Convention (Quartier 3 – Dervallières – Zola)	9''	17502	GRDF	CONFORME	Sous réserve Accord bailleur
SAINT AIGNAN GRANDLIEU	5 rue René Fonck	9'''	13272	GRDF	AJOURNE	GRDF se rapprochera de la commune pour AVIS.
	8 rue Antoine de St Exupéry (candidat 2)	10	T51621	BOUYGUES TELECOM	-	-
SAINT HERBLAIN	44 avenue des Thébaudières	11	T51615	BOUYGUES TELECOM	CONFORME	Sous réserve de la communication de l'accord de principe du Syndic de Copropriété.

	11 rue Benoit Frachon	12	T51810	BOUYGUES TELECOM	CONFORME	Sous réserve de la communication de l'accord de principe du propriétaire foncier
	40 rue Eugène KERIVEL	13	T51632	BOUYGUES TELECOM	CONFORME	Sous réserve de la communication de l'accord de principe du Syndic de Copropriété.

Communes	LOCALISATION	N°	PROJET (DIM)	OPERATEUR	AVIS DE CONFORMITÉ À LA CHARTE	OBSERVATIONS /COMMENTAIRES
SAINT JEAN DE BOISEAU	Chemin de la Higonière	14	T51620	BOUYGUES TELECOM	NON	PLUM – Zone AD Le secteur Ad (espaces agricoles durables) identifie les espaces dont la vocation agricole est pérenne (au-delà de 2030). Seules les constructions nouvelles liées à une exploitation agricole y sont permises. Par ailleurs, les exploitants agricoles ont la possibilité de diversifier leur activité économique par des activités de restauration, de vente directe, ou d'hébergement si elles sont accessoires à leur exploitation et localisées dans des bâtiments existants ou en extension de bâtiments existants.
VERTOU	23 Route de la Robardière	15	4421520_01	FREE Mobile	NON	PLUM –Espaces Boisés Classés (EBC) ...Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation...
	50 bis rue de la Maladrie -	16	44013	TOWERCAST	NON	La commune s'oppose à ce projet principalement pour des raisons d'intégration environnementale (Pylône de 100m). De plus, TOWERCAST doit fournir avant tout avis définitif, un accord de principe du propriétaire de la parcelle ciblée. La commune et Nantes Métropole invite TowerCast à se rapprocher de la Préfecture pour un accompagnement sur ce projet. > Préfecture de la Loire-Atlantique Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) - 6 quai Ceineray - BP 33515 - 44035 NANTES CEDEX1

⁽¹⁾ **RAPPEL** : La présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres, n'interdit aucunement l'implantation d'une station radioélectrique. L'article 5 du décret susmentionné précise que l'exposition du public au champ électromagnétique émis par l'équipement ou l'installation doit être aussi faible que possible tout en préservant la qualité du service rendu. L'article 2.2 – établissements particuliers - de la Charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques sur le territoire de Nantes Métropole rappelle et recommande cette exigence. Les communes membres de Nantes Métropole souhaite exercer une vigilance plus importantes sur les projets présentés à proximité des dits établissements particuliers.

2. SUIVI PROJETS

1 . Dossier d'information Mairie

La qualité des dossiers d'information mairie (descriptif du projet) se dégrade.

Une réunion dédiée avec l'ensemble des opérateurs sera organisée pour formuler les attentes et les améliorations à apporter.

2 . NANTES, PILOTE 5G....L'EXPERIMENTATION

Afin de permettre aux acteurs de la chaîne de valeur 5G (l'écosystème numérique) de s'approprier les cas d'usages et les enjeux de cette nouvelle génération, l'Arcep a sollicité les grandes métropoles et au-delà, a ouvert un guichet " PILOTES 5G ".

L'Autorité a ainsi délivré des autorisations d'utilisation de fréquences, à titre transitoire, pour déployer des pilotes 5G, notamment dans la bande 3,4-3,8 GHz. Neuf sites ont été identifiés et sélectionnés en France métropolitaine: Lyon, Bordeaux, Nantes (SFR - juin 2018), Lille, Le Havre, Saint-Étienne, Douai, Montpellier et Grenoble. Les retours d'expérience sur ces pilotes alimenteront les travaux de préparation de la procédure d'attribution des futures autorisations 5G.

Les deux et uniques sites nantais sélectionnés pour les expérimentations:

SITES RADIOELECTRIQUES		ENTITES EXPERIMENTALES (*)	
Opérateur : SFR Catégorie : Autres Adresse : 8 R DEURBROUCQ IMM DES ANTILLES Code Postal / Commune : 44000 NANTES HAUTEUR : 45.1M ANTENNE N°ID 5G NR 3400-3800 81073 Expe ACCORD ANFR IMPLANTATION DERNIERE MODIFICATION 25/07/1997 01/02/2019		5G NR 3400-3800 Expe	Décision n° 2018-0737 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 19 juin 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société SFR dans la bande 3400-3800 MHz pour des expérimentations 5G à Nantes https://www.arcep.fr/uploads/tx_gsavis/18-0737.pdf  11 Rue La Noue Bras de Fer 44200 Nantes
OBJECTIFS DE L'EXPERIMENTATION : Apports de la 5G pour les enjeux IoT (Internet des Objets)			
Opérateur : SFR Catégorie : Autres Adresse : 27 BD DE STALINGRAD SNCF ACCÈS GARE NORD Code Postal / Commune : 44000 NANTES HAUTEUR : 33.6M ANTENNE N°ID 5G NR 3400-3800 193227 Expe ACCORD ANFR IMPLANTATION DERNIERE MODIFICATION 05/05/2000 11/05/2018		5G NR 3400-3800 Expe	 1 Rue Marcel Paul, 44000 Nantes Direction Territoriale Bretagne Pays de Loire
OBJECTIFS DE L'EXPERIMENTATION : Apports de la 5G dans le domaine ferroviaire			

3 . AVENANT - CHARTE RELATIVE AUX MODALITES D'IMPLANTATION DES STATIONS RADIOELECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE DE NANTES METROPOLE

Une réflexion va être lancée auprès des communes membres de Nantes Métropole, des administrés, des exploitants d'infrastructures radioélectriques, des acteurs sociaux et institutionnels pour actualiser et consolider la charte métropolitaine.

4 . RECOURS GRACIEUX contre la Ville de Nantes

L'opérateur FREE Mobile conteste les arguments d'opposition à certaines déclarations préalables sur la commune de Nantes. L'opérateur s'oppose à l'interprétation de l'article 11 de la zone UA du PLU(m) qui renvoie aux dispositions de l'article R. 111-27 du Code de l'Urbanisme, principal argument d'opposition de la part de la Ville de Nantes.

3. CALENDRIER - PROCHAIN COMITE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

DATE	LIEU	
Mardi 18 juin à 14h30	Nantes Métropole Salle Johardière Bâtiment Valmy 11 avenue carnot 44923 NANTES	Afin d'accorder le délai prévu par la Loi ELAN, pour une étude préalable des projets d'implantation, entre le Guichet Unique et les Communes membres, les opérateurs sont invités à communiquer, 1 mois avant la date du Comité Technique , les projets (DIM) à inscrire à l'ordre du jour du prochain comité, au Guichet Unique. RAPPEL: Les projets (DIM) doivent être envoyés aux communes membres et au Guichet Unique